



Avertisseur de fumée Guide de l'utilisateur

i9060CA et i9080CA



ATTENTION: Veuillez accorder quelques minutes à la lecture complète de ce guide de l'utilisateur que l'on doit conserver pour consultation future et transmettre à tout propriétaire ultérieur.

Table des matières

Introduction1	
Installation2-9	
Fonctionnement10-11	
Entretien12-15	
Incendie - Sécurité16-19	
Garantie	



Kidde Canada Inc. P.O. Box 40, Apsley, ON K0L 1A0 www.kiddecanada.com

Fabriqué en Chine - Brevets en instance

Introduction

Nous vous remercions d'avoir acheté cet avertisseur de fumée. Il constitue un outil essentiel pour votre plan de sécurité résidentiel. Vous pouvez avoir toute confiance en ce produit qui offre une protection sécuritaire de la plus haute qualité. Nous savons que vous n'en attendez pas moins lorsque la vie des membres de votre famille est en jeu.

Veuillez prendre quelques minutes pour lire attentivement le manuel de l'avertisseur et conservez-le pour consultation ultérieure. Enseignez à vos enfants ce qu'il faut faire en cas de signaux d'alarme et prévenez-les de ne jamais manipuler cet appareil.

Si vous avez des questions au sujet du fonctionnement ou de l'installation de votre avertisseur, veuillez communiquer, sans frais, avec notre service à la clientèle au 1-800-880-6788.

La figure 1C vous aidera à déterminer quels sont les endroits appropriés où poser des produits de sécurité qui protégeront votre demeure et les vôtres.

Les modèles 19060CA et 19080CA sont conçus pour éceler des produits de combustion selon la technologie ionique. Ils contiennent un élément radioactif de 0,9 microcurie d'américium 241. Distribués sous licence no 32-23858-01E de la NRC, aux É.-U., et fabriqués conformément aux critères de sécurité de la section 10 CFR 32.27 de la NRC américaine. L'acheteur n'est assujetti à aucune exigence réglementaire. Ne tentez pas de réparer l'avertisseur de fumée vous-même. Consultez la section Garantie pour y lire les instructions relatives au service.

AVERTISSEMENT: En l'absence de la pile, il est impossible de refermer le couver-cle. L'avertisseur de fumée cessera de fonctionner, si vous retirez la pile.

REMARQUE: Tout commentaire relatif à la pile s'applique également aux deux piles qu'utilise le modèle i9080CA.

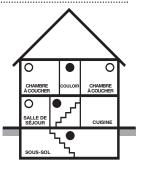
IMPORTANT: Veuillez lire toutes les instructions avant de procéder à l'installation et rangez le manuel à proximité de l'avertisseur pour y référer ultérieurement. Ne tentez pas de réparer l'avertisseur de fumée vous-même. Consultez la section Garantie pour y lire les instructions relatives au service.

Emplacements recommandés

- Installez le premier avertisseur à l'endroit attenant aux chambres à
 coucher. Comme celles-ci sont généralement les pièces les plus
 éloignées de la porte de sortie, vous devez surveiller et protéger le trajet
 d'évacuation. Si votre demeure contient plus d'une aire de sommeil,
 installez des avertisseurs additionnels y attenant (consultez la figure 1A).
- Placez des avertisseurs supplémentaires pour surveiller et protéger les escaliers qui sont des lieux où la fumée et la chaleur montent graduellement en entonnoir.
- Posez un avertisseur à chaque étage de votre demeure (consultez la figure 1B).
- · Installez un avertisseur dans chaque chambre à coucher.
- Mettez un avertisseur dans toute pièce où vous utilisez des appareils électriques tels que des radiateurs mobiles ou des humidificateurs.
- Installez un avertisseur dans chaque pièce où l'on dort la porte fermée car il se peut que le dormeur, derrière sa porte close, n'entende pas l'alarme sonore si cette dernière est en dehors de la pièce.
- La fumée, la chaleur et les produits de combustion montent au plafond et se propagent horizontalement. En posant un avertisseur de fumée au centre du plafond, tous les coins de la pièce sont mieux exposés. L'installation d'avertisseurs au plafond est conseillée pour les constructions résidentielles courantes.
- En ce qui a trait aux maisons mobiles, choisissez les lieux d'installation avec précaution pour éviter les résistances thermiques se produisant au plafond. Consultez la section Maisons mobiles pour obtenir plus de détails.
- Lorsque vous posez un avertisseur au plafond, fixez-le à une distance d'au moins 10 cm (4 po) du mur latéral (consultez la figure 2A).
- L'installation de l'avertisseur au mur s'effectue sur son côté intérieur de façon à ce que le bord supérieur de l'avertisseur soit situé à une distance minimale de 10 cm (4 po) et maximale de 30,5 cm (12 po) du plafond (consultez la figure 2A).
- Placer les avertisseurs de fumée aux deux extrémités d'un couloir ou d'une grande chambre dont la longueur est de plus de 30 pi (9,1 m).
 Dans le cas des grandes pièces, on recommande d'utiliser un seul avertisseur de fumée pour 500 pieds carrés de surface utile.
- En ce qui a trait aux plafonds inclinés, pointus ou cathédrales, il est recommandé d'installer l'avertisseur de fumée à une distance de 0,9 m (3 pi) depuis le point le plus élevé (mesurée horizontalement). Norme 72 de la NFPA: "En ce qui concerne les pièces dont l'inclinaison du plafond excède une distance horizontale de 0,3 m à 2,4 m (1 à 8 pi), installez l'avertisseur de fumée sur le côté élevé de la pièce." Norme 72 de la NFPA: "Les avertisseurs doivent être espacés et situés à moins d'une distance de 0,9 m (3 pi) depuis le point le plus élevé du plafond, mesurée de façon horizontale" (consultez la figure 2B et 2C).



- Avertisseurs de fumée pour une protection minimale
- O Avertisseurs de fumée pour une protection additionnelle
- Avertisseur de fumée de type ionique avec bouton Hush® (arrêt d'alarme) ou de type à cellule photo-électrique



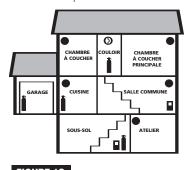
PLAN D'ÉTAGE SIMPLE

FIGURE 1A

PLAN D'ÉTAGE MULTIPLE

FIGURE 1B

Dans le cas des maisons qui ne sont pas bien isolées, la chaleur ou le froid extrême peut être transféré de l'extérieur vers l'intérieur par des murs et un toit mal isolés. Ceci peut créer une barrière thermique qui peut empêcher la fumée d'atteindre un avertisseur monté au plafond. Si vous n'êtes pas sûr de l'isolation de votre maison ou si vous remarquez que les murs extérieurs et le plafond sont soit froids ou chauds, on doit installer l'avertisseur de fumée sur un mur intérieur. Dans de telles maisons, installer l'avertisseur de fumée de sorte que son bord extérieur se trouve à au moins 4 po (10 cm) et à au plus 12 po (30,5 cm) audessous du plafond.





EXTINCTEURS D'INCENDIE

AVERTISSEURS DE FUMÉE

AVERTISSEURS DE MONOXYDE DE CARBONE

DE CARBONE

AVERTISSEUR DE

FUMÉE/CO VOCAL

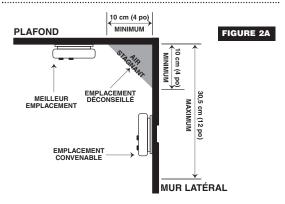
FIGURE 1C

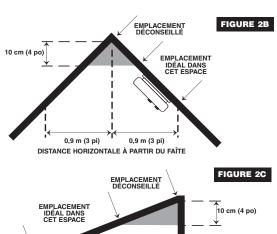
POUR UNE PROTECTION COMPLÈTE DE LA DEMEURE

 Dans le cas des plafonds à caissons, placer les avertisseurs de fumée sur la partie la plus haute du plafond ou sur la partie en pente du plafond à moins de 12 po (305 mm) à la verticale en descendant du point le plus haut.

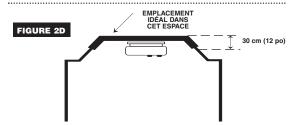
Emplacements déconseillés

- N'installez pas un avertisseur à moins de 0,9 m (3 pi) de la porte accédant à la cuisine ou à la salle de bains (munie d'une baignoire ou d'une douche), des conduits à air forcé utilisés pour les besoins de chauffage ou de climatisation, des ventilateurs de plafond ou d'un ventilateur central, ou de tout endroit à grande circulation d'air.
- Évitez de le poser près des rideaux ou autres objets susceptibles d'obstruer le détecteur. La fumée doit parvenir jusqu'au détecteur pour que celui-ci puisse déceler, avec précision, une condition nocive.
- N'installez pas un avertisseur au faîte de plafonds voûtés, de style "charpente en A" ou de toitures à pignon. (Pas à moins de 10 cm (4 po) du faîte d'un plafond de style "charpente en A").
- Installez un avertisseur à une distance minimale de 30,5 cm (12 po) des lampes fluorescentes; le bruit électronique qu'elles émettent peut déclencher de fausses alarmes.
- Évitez de placer l'avertisseur sur des surfaces dont l'espace environnant est infesté d'insectes. Préservez-le des surfaces très poussiéreuses, sales ou graisseuses. Les particules de poussière peuvent causer de fausses alarmes ou une défaillance de l'appareil.
- Les températures extrêmes influent sur la sensibilité de l'avertisseur. N'installez pas un avertisseur dans un endroit où la température descend sous 4,4° C (40° F) ou s'élève au-dessus de 37,8° C (100° F), tel que les garages et greniers non finis.
- N'installez pas dans des lieux où l'humidité relative (HR) est supérieure à 85%. Les endroits très humides où l'on retrouve de la buée ainsi que de la vapeur peuvent causer de fausses alarmes.
- Évitez d'installer des avertisseurs de fumée à ionisation dans la cuisine.
 La cuisson peut également engendrer de fausses alarmes. Si vous désirez poser un avertisseur dans cette pièce, obtenez-en un muni d'un bouton d'arrêt d'alarme ou qui est de type à cellule photo-électrique.
- N'en placez pas dans le garage. Lorsque vous démarrez votre véhicule, des particules de combustion se répandent dans l'air.
- Les avertisseurs de fumée ne doivent pas être utilisés avec des grilles de protection à moins que cette combinaison (avertisseur et grille) ait été évaluée et approuvée comme étant convenable.





0,9 m (3 pi)



Fixation

ATTENTION: Cet avertisseur de fumée est scellé et il est impossible d'en retirer le couvercle.

REMARQUE: Tout commentaire relatif à la pile s'applique également aux deux piles qu'utilise le modèle i9080CA.

REMARQUE: Tout commentaire relatif au levier de sécurité s'applique également aux <u>deux</u> leviers de sécurité du modèle i9080CA.

- Pour retirer la plaque de fixation située à l'arrière de l'avertisseur, tenezla d'une main et, de l'autre, tournez l'avertisseur dans la direction indiquée par la flèche "POUR RETIRER", imprimée sur le devant de l'appareil.
- Afin d'obtenir un bel alignement de l'avertisseur par rapport au corridor ou au mur, il faut que la ligne "A", démarquée sur la plaque de fixation, soit parallèle au corridor pour une installation au plafond ou borizontale pour une installation murale (consultez la figure 3A).
- Utilisez les vis et brides d'ancrage incluses pour maintenir la plaque de fixation, au plafond ou au mur, bien en place (consultez la figure 3B).
- Dans le cas d'une installation murale, placez l'avertisseur de façon à ce que le(s) bouton(s) soi(en)t positionné(s) au bas de l'appareil pour des raisons d'ordre esthétique (consultez la figure 3C).
- Abaissez le levier de sécurité dans le compartiment à pile(s) pour pouvoir y insérer la pile (consultez la figure 3E).

ATTENTION: Si vous n'enfoncez pas le levier de sécurité à l'intérieur du compartiment à pile(s) avant d'y insérer celle-ci, le couvercle du compartiment ne se fermera pas et il vous sera impossible de fixer l'avertisseur à la plaque de fixation.

 Les repères d'alignement figurent sur le côté de la plaque de fixation et de l'avertisseur. Après avoir installé la plaque de fixation, ajustez l'avertisseur sur la plaque en vous assurant que les repères d'alignement indiqués forment une ligne horizontale. Tournez l'avertisseur dans la direction inscrite par la flèche "POUR FERMER", sur le devant de l'appareil, jusqu'à ce qu'il s'enclenche en place (consultez la figure 3D).

Installation Instructions

Mécanisme de sûreté de l'avertisseur

 Afin de rendre l'avertisseur de fumée fiable, une goupille de verrouillage vous est fournie avec les vis et brides d'ancrage. Cette goupille découragera tout enfant ou autre individu qui serait tenté de retirer l'avertisseur de son support. Une fois l'avertisseur installé sur la plaque de fixation, insérez la goupille dans l'ouverture située sur le côté de l'avertisseur (consultez la figure 3F).

REMARQUE: Lorsqu'il est nécessaire de changer la pile, vous devez retirer la goupille de verrouillage de l'ouverture à l'aide d'une paire de pince à long bec. Vous pouvez alors enlever l'avertisseur de la plaque de fixation.

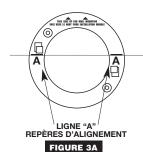
Maisons mobiles

Les maisons mobiles modernes ont été conçues pour produire un bon rendement énergétique. Installez les avertisseurs de fumée selon les recommandations mentionnées ci-avant. (Consultez la section Emplacements recommandés et la figure 2A).

Dans les cas de maisons mobiles où l'isolation laisse à désirer, par opposition aux normes actuelles, la chaleur ou le froid extrême risque de pénétrer les murs et le toit, ce qui peut occasionner des conditions défavorables à l'intérieur de la demeure. Ce phénomène peut créer une résistance thermique qui empêche la fumée d'atteindre l'avertisseur posé au plafond. Si tel est votre cas, installez l'avertisseur de fumée sur un mur intérieur de façon à ce que le bord supérieur de l'avertisseur soit situé à une distance minimale de 10 cm (4 po) et maximale de 30,5 cm (12 po) du plafond (consultez la figure 2A).

Si vous n'êtes pas certain du degré d'isolation de votre maison mobile ou, encore, si vous constatez que les murs et plafond extérieurs sont ou chauds ou froids, n'installez l'avertisseur que sur un mur intérieur! Installez au moins un avertisseur à proximité des chambres à coucher pour vous munir d'une protection minimale. Pour vous protéger davantage, consultez les directives de la figure 1A.

AVERTISSEMENT: Vérifiez le fonctionnement de l'avertisseur de fumée lorsqu'une maison mobile a été mis en entreposage, et au moins une fois par semaine lorsque vous y habitez.



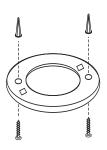
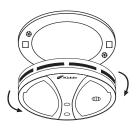


FIGURE 3B



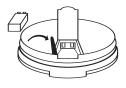
POSITION SUGGÉRÉE POUR L'INSTALLATION MURALE

FIGURE 3C



TOURNEZ POUR FIXER **OU POUR RETIRER**

FIGURE 3D



LEVIER DE SÉCURITÉ

FIGURE 3E



Fonctionnement

ATTENTION: Comme l'avertisseur émet une alarme stridente de 85 décibels, veuillez toujours vous tenir à bout de bras lorsque vous vérifiez l'appareil.

 Une fois l'installation complétée, procédez à une vérification de l'avertisseur en appuyant sur le bouton d'essai, sans relâcher la pression, durant au moins cinq secondes. L'avertisseur retentira si les circuits électroniques, l'alerte sonore et la pile fonctionnent adéquatement. Si l'avertisseur n'émet aucun son, c'est qu'il s'agit d'une défaillance de la pile ou d'un autre problème.

L'avertisseur de fumée est opérationnel dès qu'une pile neuve a été mise en place et que le processus de vérification est terminé. Lorsque la cellule du détecteur ionique de l'avertisseur de fumée décèle des produits de combustion, une alarme stridente de 85 décibels retentit jusqu'à ce que la cellule du détecteur soit libérée des particules de fumée.

Fausses alarmes

Les avertisseurs de fumée sont conçus pour réduire les fausses alarmes. En général, la fumée de cigarette ne déclenche pas d'alarme à moins qu'elle soit expirée en direction de l'avertisseur.

Les particules de combustion provenant de la cuisson peuvent déclencher une alarme si l'avertisseur est situé à proximité de l'aire de cuisson. Une grande quantité de particules de combustion provient de substances répandues ou de la cuisson au gril. L'utilisation de la hotte filtrante audessus de votre cuisinière qui évacue la fumée dehors (type: non recirculation) contribuera également à éliminer ces particules de combustion de la cuisine.

Fonctionnement

Caractéristique du bouton HUSH® (arrêt d'alarme)

Pour le modèle i9060CA et i9080CA:

Le bouton Hush* s'avère extrêmement utile non seulement pour la cuisine mais pour tour autre endroit de la demeure où de fausses alarmes risquent de se produire.

Le bouton Hush* peut temporairement désensibiliser le circuit de l'avertisseur de fumée pour une durée d'environ huit minutes. N'utilisez cette fonction qu'en présence d'une situation où vous réalisez que de la fumée déclenchera l'alarme comme lorsque vous cuisinez par exemple.

Lorsque l'avertisseur retentit, vérifiez toujours en premier lieu s'il y a un foyer d'incendie en quelque part. Si tel est le cas, évacuez les lieux et appelez le service d'incendie. Par ailleurs, s'il n'y a aucun feu, passez en revue les directives de la section Emplacements déconseillés pour voir si l'une d'elles serait à l'origine de l'alarme sonore.

L'avertisseur est désensibilisé, lorsque vous appuyez sur le bouton Hush* situé sur le devant de l'appareil. Si la fumée n'est pas trop dense, l'avertisseur s'arrête immédiatement et la DEL rouge clignote toutes les 10 secondes pendant 8 minutes. Cette tonalité indique bien que l'appareil est en état temporaire de désensibilisation. Au bout de ces quelque huit minutes, l'avertisseur de fumée se remettra automatiquement en marche. Si des particules de combustion demeurent présentes à la suite de cette période de temps, l'avertisseur émettra à nouveau des signaux d'alarme.

Vous pouvez réutiliser la fonction Hush* jusqu'à ce que soit dissipée la cause qui engendre la fumée.

REMARQUE: La présence d'une épaisse fumée annulera la fonction du bouton Hush® et l'avertisseur se mettra à retentir continuellement.

ATTENTION: Avant que vous n'utilisiez le bouton Hush°, vérifiez et identifiez d'où provient l'émanation de la fumée et, en toute circonstance, assurez-vous d'être en présence d'une situation sécuritaire.

Vérification

ATTENTION: Comme l'avertisseur émet une alarme stridente de 85 décibels, veuillez toujours vous tenir à bout de bras lorsque vous vérifiez l'appareil.

Procédez à une vérification en appuyant sur le bouton d'essai (couvercle frontal) et maintenez la pression durant au moins cinq secondes. L'avertisseur retentira si les circuits électroniques, l'alerte sonore et la pile fonctionnent adéquatement. Si l'avertisseur n'émet aucun son, c'est qu'il s'agit d'une défaillance de la pile ou d'un autre problème. N'UTILISEZ PAS une flamme nue pour vérifier votre avertisseur; vous pourriez l'endommager ou allumer des matières combustibles qui provoqueraient un incendie.

Vérifiez l'avertisseur chaque semaine pour vous assurer qu'il fonctionne adéquatement. L'appareil peut s'avérer défectueux si l'alerte sonore est instable ou faible. Le cas échéant, vous devez le retourner pour qu'il soit réparé (consultez la section Garantie).

Cet avertisseur de fumée est muni d'un indicateur clignotant rouge. Ce témoin lumineux rouge DEL est situé sous le bouton d'essai et clignotera toutes les 40 secondes; ceci indique que l'avertisseur de fumée est alimenté par le courant.

Lorsque l'avertisseur décèle des produits de combustion, il émet une alerte stridente de 85 db (à intervalles réguliers) et le témoin rouge DEL clignote rapidement aux deux secondes jusqu'à ce que l'air environnant redevienne clair.

Le dispositif d'éclairage de secours dont est muni le modèle **i9080CA** est activé durant l'alerte sonore émise par l'avertisseur jusqu'à ce que la cellule du détecteur soit libérée des particules de fumée.

Les avertisseurs qui échouent au processus de vérification ou qui ne fonctionnent pas adéquatement doivent être remplacés. De même, faites l'achat de nouveaux avertisseurs au bout de 10 ans d'utilisation.

Retrait de l'avertisseur

Si vous avez activé le mécanisme du levier de sûreté de l'avertisseur de fumée et que vous désirez retirer l'avertisseur, reportez-vous à la section **Mécanisme de sûreté de l'avertisseur** pour y consulter les directives.

Pour ôter l'avertisseur de la plaque de fixation, tournez l'avertisseur dans le sens "POUR RETIRER", indiqué par la flèche sur le couvercle frontal.

Remplacement de la pile

Cet avertisseur est muni d'un circuit de contrôle de pile faible. Lorsque la pile est faible, par exemple, ce circuit déclenche une alerte à tonalité aiguë qui retentit à environ toutes les 30 à 40 secondes pour une durée minimale de sept (7) jours. Si cette situation se présente, remplacez la pile.

Les modèles **i9060CA** et **i9080CA** s'emploient avec une pile de 9 V de carbone et zinc (des piles de type alcalin ou lithium peuvent également être utilisées). Une pile neuve devrait avoir une durée d'un an selon des conditions normales d'utilisation.

N'ayez recours qu'aux piles de 9 V suivantes lorsque vous remplacez la pile:

Type de carbone-zinc Eveready 1222

Gold Peak 1604P ou 1604S

Type alcalin Energizer 522

Type lithium

Duracell MN1604 ou MX1604

Gold Peak 1604A

Panasonic 6AM6, 6AM-6, 6AM-6PI, 6AM6X et 6LR61 (GA)

Ultralife U9VL-J

Vous pouvez vous procurer ces piles chez votre détaillant local.

AVERTISSEMENT: N'utilisez que les piles indiquées ci-haut. L'utilisation de piles autres que celles recommandées risque de nuire au bon fonctionnement de l'avertisseur de fumée. Par mesure préventive, remplacez la pile au moins une fois l'an ou lorsque vous avancez l'heure au printemps. Consultez les directives inscrites à l'arrière de l'avertisseur lorsque vous procédez à l'installation de la pile.

REMARQUE: UNE VÉRIFICATION HEBDOMADAIRE DE L'APPAREIL EST REQUISE!

REMARQUE: Si l'alerte à tonalité aiguë continue de retentir alors que vous venez de remplacer la pile, patientez durant environ sept minutes. Il est possible que la fonction Hush* (arrêt d'alarme) ait été accidentellement activée lorsque que vous étiez en train d'insérer la nouvelle pile; cette fonction se réinitialisera automatiquement.

Nettoyage de l'avertisseur

Cet avertisseur devrait être nettoyé au moins une fois par année.

- Retirez l'avertisseur de la plaque de fixation tel qu'expliqué dans les sections précédentes, avant de commencer à nettoyer l'appareil. Vous pouvez nettoyer l'avertisseur à l'aide d'un dispositif à air comprimé ou d'un boyau d'aspirateur muni d'une brosse souple. Dépendant quel appareil vous employez, soufflez ou aspirez l'air autour du périmètre de l'appareil pour dégager la poussière ou la saleté. La surface extérieure de l'avertisseur peut être nettoyée avec un linge humide et bien essoré (si le linge est trempé, vous risquez que de l'eau pénètre dans l'appareil).
- Dès que vous aurez terminé, réajustez l'avertisseur sur la plaque de fixation et vérifiez l'appareil en appuyant sur le bouton d'essai. Si le nettoyage ne remet pas l'avertisseur en état de fonctionner normalement, il devrait être remplacé.
- Ne couvrez pas l'appareil de peinture. Celle-ci obstrue les rainures et, par conséquent, affecte la sensibilité des détecteurs pour déceler la présence de fumée. N'essayez jamais de démonter l'appareil ou d'en nettoyer l'intérieur. Un tel geste annulerait votre garantie.

Remplacement de l'avertisseur

La NFPA (Association nationale de protection contre l'incendie – E.-U) ainsi que Kidde recommandent que le remplacement d'un avertisseur soit effectué à tous les dix ans à partir de la date inscrite sur l'étiquette (située à l'arrière de l'appareil).

Dispositif d'éclairage de secours

Modèle i9080CA

REMARQUE: Si le dispositif d'éclairage de secours semble faible lors d'une vérification hebdomadaire, remplacez les deux piles immédiatement.

N'employez que les piles de 9 volts, indiquées ci-après, pour alimenter le dispositif d'éclairage de secours:

Type alcalin Energizer 522

Duracell MN1604 ou MX1604 Gold Peak 1604A

Panasonic 6AM6, 6AM-6, 6AM-6PI,

6AM6X et 6LR61 (GA)

Vous pouvez vous procurer ces piles chez votre détaillant local.

Le dispositif d'éclairage de secours comporte une ampoule de 6,3 V et 250 mA dont la durée de vie moyenne est de 50 heures. Si ce dispositif ne fonctionne pas après l'installation d'une nouvelle pile de type alcalin, vous devez remplacer l'ampoule.

Avant de remplacer l'ampoule, dégagez l'avertisseur de la plaque de fixation en tournant l'avertisseur dans le sens "POUR RETIRER", indiqué par la flèche sur le couvercle frontal (consultez la figure 3D ainsi que la section Mécanisme de sûreté de l'avertisseur si le levier a été activé).

Ouvrez le compartiment à pile(s) pour ôter les deux piles qui s'y trouvent. Utilisez le pouce et l'index pour saisir la poignée de la douille (qui retient l'ampoule) et retirez cet assemblage du compartiment. Dégagez l'ampoule usée de la douille pour en installer une nouvelle.

Ajustez la nouvelle ampoule qui doit être de type Vanco #FTB 6. Cette marque est disponible dans la plupart des magasins où l'on répare des téléviseurs et radios.

Ensuite, réinstallez la douille qui s'enclenchera aisément dans sa base. Réinsérez les piles en bon état dans le compartiment et remettez l'avertisseur sur la plaque de fixation.

ATTENTION: N'employez que l'ampoule spécifiée. L'utilisation d'une différente ampoule risque de nuire au bon fonctionnement de l'avertisseur de fumée ou du dispositif d'éclairage de secours.

REMARQUE: Le dispositif d'éclairage de secours n'est pas destiné à satisfaire les exigences relatives à un éclairage approuvé selon divers codes régionaux existants. Une fumée très épaisse et/ou dense peut voiler la lumière que diffuse l'ampoule.

Limitations des avertisseurs de fumée

AVERTISSEMENT: Veuillez lire attentivement et entièrement.

- La norme 72 de la NFPA stipule que l'équipement avertisseur d'incendie
 pour les zones résidentielles est capable de protéger environ la moitié des
 occupants dans des feux potentiellement mortels. Les personnes les plus
 vulnérables sont celles qui sont trop âgées ou trop jeunes, handicapées
 physiques ou mentales qui ne peuvent pas évacuer même quand elles sont
 averties suffisamment à l'avance. Pour ces personnes, d'autres stratégies
 comme la protection sur place, l'évacuation assistée ou le sauvetage seraient
 nécessaires.
- Les avertisseurs de fumée sont des appareils à prix abordable qui peuvent hâtivement avertir les gens de la possibilité d'un incendie; la sensibilité des détecteurs a, par ailleurs, ses limites. Bien que les avertisseurs à ionisation présentent une grande sensibilité à capter le signal d'un feu, ils excellent surtout à déceler les incendies spontanés plutôt que les feux couvant à lente allure. Les avertisseurs à cellule photo-électrique, par ailleurs, sont justement conçus pour mieux déceler les feux couvant à lente allure. Les incendies de résidences s'amorcent de différentes façons et s'avèrent souvent imprévisibles. Kidde recommande que les deux types d'avertisseurs, à ionisation et à cellule photo-électrique, soient installés.
- Un avertisseur fonctionnant à pile nécessite le type de pile spécifié selon l'appareil, doit être en bonne condition et inséré de façon appropriée.
- Les avertisseurs alimentés au CA (fonctionnant sans pile de secours) cesseront d'être sous tension si le courant a été interrompu tel que dans les cas de feux électriques ou d'un fusible défectueux.
- Vérifiez régulièrement vos avertisseurs de fumée pour vous assurer que le fonctionnement des piles et des circuits électroniques de l'appareil soit en bon état.
- Il est impossible qu'un avertisseur de fumée puisse donner les signaux d'alarme habituels si la fumée n'atteint pas les détecteurs de l'appareil. Ainsi, il peut arriver que les avertisseurs de fumée ne détectent pas un incendie se déclarant dans une cheminée, sur les murs, les toits, à l'intérieur d'une pièce dont la porte est fermée ou sur un autre étage.
- Si l'avertisseur est installé à l'extérieur d'une chambre à coucher ou sur un autre étage, il est possible que l'alarme ne puisse réveiller une personne profondément endormie.
- Une personne dont les facultés sont affaiblies par l'alcool ou la drogue peut également ne pas entendre le signal d'alarme de l'avertisseur de fumée. Pour vous munir d'une protection maximale, installez un avertisseur de fumée à l'intérieur de toute aire de sommeil et à chaque étage de votre demeure.
- Bien que les avertisseurs de fumée peuvent sauver des vies en déclenchant des signaux d'alarme hâtifs pour indiquer la présence d'un incendie, ces appareils ne remplacent pas une police d'assurance. Les propriétaires, locateurs et locataires devraient se procurer une couverture d'assurance adéquate afin d'assurer leurs vies ainsi que leurs biens.

Règles de sécurité appropriées

Élaborez un plan d'évacuation et mettez-le en pratique!

- Installez et entretenez des extincteurs d'incendie à chaque étage de la maison sans omettre la cuisine, le sous-sol et le garage. Sachez comment utiliser un extincteur d'incendie avant qu'une situation d'urgence ne se produise.
- Préparez un plan couvrant les étages de votre demeure en y indiquant clairement toutes les portes et fenêtres et prévoyez au moins deux parcours d'évacuation à partir de chaque pièce. Des échelles de secours peuvent s'avérer nécessaires au deuxième étage pour les pièces munies de fenêtres.
- Réunissez tous les membres de la famille et expliquez votre plan d'évacuation, démontrant à chacun comment agir en cas d'incendie.
- Choisissez un lieu de rencontre à l'extérieur de votre demeure où vous vous retrouverez tous, si un incendie se déclarait.
- Veillez à ce que chacun se familiarise avec l'alarme sonore qu'émet l'avertisseur de fumée et formez-les pour qu'ils quittent les lieux dès que ce son retentit.
- Pratiquez des exercices d'évacuation, le jour comme la nuit, au moins à tous les six mois. Assurez-vous que les jeunes enfants entendent l'alarme sonore et que ce son les réveille pour qu'ils puissent suivre le plan d'évacuation prévu. La pratique permet à tous les occupants de mettre votre plan à l'épreuve avant qu'une situation d'urgence ne se produise. Il est possible que vous ne puissiez rejoindre vos enfants avant de fuir les lieux. Il importe que vos jeunes soient bien préparés.
- Des études récentes ont démontré que les avertisseurs de fumée peuvent ne pas nécessairement réveiller toutes les personnes endormies et il est donc de la responsabilité des personnes vivant dans l'habitation et capables d'aider les autres de fournir de l'assistance à ceux et celles qui pourraient rester endormis malgré l'alarme sonore ou qui sont incapables d'évacuer les lieux sans assistance.

Procédures d'évacuation relatives à l'avertisseur

- · Avertissez les petits enfants qui sont dans la maison.
- Quittez la maison immédiatement en utilisant le plan d'évacuation prévu.
 Chaque seconde compte! Ne perdez pas de temps à vous couvrir ou à ramasser des objets de valeur.
- En quittant les lieux, n'ouvrez aucune porte intérieure sans en vérifier la surface en premier. Si elle est chaude ou si vous apercevez de la fumée qui s'infiltre autour de la porte, ne l'ouvrez pas. Utiliser plutôt votre sortie alternative. Par ailleurs, si l'intérieur de la porte est tiède, tenez-vous l'épaule appuyée contre celle-ci et entrouvrez-la afin d'être prêt à la refermer aussitôt, si la chaleur et la fumée s'engouffrent dans la pièce.
- Demeurez au ras du sol si l'environnement est enfumé. Essayez de ne pas respirer trop profondément pour éviter l'inhalation de la fumée. Tenez un linge humide (de préférence et si possible) contre votre bouche et respirez tel qu'indiqué.
- Une fois que vous serez à l'extérieur, dirigez-vous vers le lieu de rencontre convenu et assurez-vous que tout votre entourage s'y trouve réuni.
- Allez chez un(e) voisin(e) pour appeler le service d'incendie. Ne faites pas cet appel depuis votre résidence.
- Ne retournez pas à l'intérieur de votre demeure avant que les dirigeants du service d'incendie ne vous donnent le feu vert.
- Dans certains cas, un avertisseur de fumée peut ne pas protéger efficacement contre l'incendie comme l'indiquent la NFPA et les UL. En voici des exemples:
 - a) Fumer au lit.
 - b) Laisser des enfants sans supervision.
 - Utiliser des liquides inflammables tels que la gazoline pour tout nettoyage.
 - d) les incendies dans lesquels la victime est associée au début du feu; par exemple quand les vêtements d'une personne s'enflamment quand elle fait la cuisine;
 - e) les incendies dans lesquels la fumée ne parvient pas à atteindre l'avertisseur parce qu'une porte est fermée ou en raison d'un autre obstacle;
 - f) les feux criminels dans lesquels le feu progresse si rapidement que l'occupant ne peut pas sortir même si les avertisseurs sont bien placés.

Information de la NRC

Afin de permettre la détection des produits de combustion visibles et invisibles, les avertisseurs de fumée à ionisation se servent d'une minuscule quantité d'un élément radioactif dans la chambre de détection où cet élément y est contenu en toute sécurité. Aucun réglage ni entretien n'est exigé. Cet avertisseur de fumée se conforme à toutes les normes du gouvernement ou les dépasses. Il a été fabriqué et distribué sous licence de la NRC (Nuclear Regulatory Commission) aux États-Unis.

Recommandations supplémentaires

La NFPA (Association nationale de protection contre l'incendie – É.-U.) transmet les informations suivantes en vertu de la norme 72:

Détection de fumée. Si cela est prescrit par les lois, codes ou normes applicables pour un type particulier d'occupation, des avertisseurs de fumée simples et doubles améliorés doivent être installés comme suit :

- (1) Dans toutes les chambres y compris les chambres d'amis
- (2) À l'extérieur des chambres de chaque unité d'habitation, à moins de 6,4 m (21 pi) de toute porte de chambre, la distance mesurée le long d'un chemin de circulation
- (3) À chaque étage d'une unité d'habitation comprenant les sous-sols
- (4) À chaque étage d'une maison de repos et de soins (petit établissement), comprenant les sous-sols et excluant les vides sanitaires et les greniers non finis
- (5) Dans la salle de séjour d'un petit hôtel
- (6) Dans la salle de séjour d'une maison de repos et de soins (petit établissement).

Détection de fumée - Est-il souhaitable d'avoir plus d'avertisseurs de fumée?

Nombre requis d'avertisseurs de fumée (tel qu'illustré aux figures 1A et 1B): Le nombre requis d'avertisseurs de fumée peut ne pas fournir une protection d'alerte précoce et fiable en ce qui concerne les pièces isolées par une porte des pièces protégées par le nombre requis d'avertisseurs de fumée. Pour cette raison, il est recommandé que le ou la responsable de la famille songe à installer des avertisseurs de fumée supplémentaires, afin de sécuriser davantage ces pièces non protégées.

Le nombre d'avertisseurs de fumée prescrit pourrait ne pas être suffisant pour les pièces séparées par une porte des zones protégées par les avertisseurs de fumée. C'est pour cette raison que l'on recommande d'utiliser des avertisseurs de fumée supplémentaires dans les zones demandant une protection accrue. Les zones supplémentaires comprennent le sous-sol, les chambres, la salle à manger, la chaufferie, la salle de rangement et les couloirs non protégés par les avertisseurs de fumée. L'installation des avertisseurs de fumée dans les cuisines, greniers (finis ou non finis) ou garages n'est normalement pas recommandée parce qu'à ces endroits, les conditions peuvent à l'occasion ne pas être propices à leur bon fonctionnement.

Les avertisseurs devraient être installés conformément à la norme 72 de la NFPA (Association nationale de protection contre l'incendie), Batterymarch Park, Quincy, MA 02269.

Avisez votre service d'incendie local ainsi que votre compagnie d'assurance dès que vous aurez installé vos avertisseurs de fumée.

Garantie

Si vous avez l'impression, suite à la lecture de ce manuel, que votre avertisseur de fumée est défectueux de quelque façon que ce soit, ne manipulez pas l'appareil. Rendez-vous au magasin où vous avez acheté l'avertisseur pour le faire remplacer. Dans la majorité des cas, c'est la façon la plus rapide d'échanger votre appareil. Sinon, vous pouvez le retourner à Kidde pour le faire réparer. Communiquez avec le service à la clientèle Kidde, si vous avez des questions à formuler, au 1-800-880-6788.

Garantie limitée de cinq ans (i9060CA seulement)

Kidde garantit à l'acheteur original que le présent avertisseur de fumée (à l'exception de la pile) sera exempt de tous défauts de fabrication et de matériaux ou de conception si l'avertisseur est utilisé dans des conditions normales pour une durée de cinq ans à compter de la date d'achat.

Au titre de cette garantie, l'obligation de Kidde se limite à réparer ou à remplacer, sans qu'aucuns frais ne soient imputés à l'acheteur, cet avertisseur de fumée ou toute pièce s'avérant défectueuse quant aux matériaux, à la fabrication ou à la conception du produit, à condition d'envoyer l'avertisseur avec la preuve de la date d'achat, en vous acquittant des frais postaux pour l'aller et le retour, à Kidde Canada Inc., P.O. Box 40, Apsley, ON KOL 1AO. 1-800-880-6788.

La présente garantie n'est pas valable si cet avertisseur a été endommagé, modifié, altéré ou soumis à un usage abusif ou, encore, s'il fait défaut de fonctionner dû à un entretien impropre ou à une alimentation électrique inadéquate (CA ou CC) après la date d'achat.

La responsabilité de Kidde ou de la société mère ou de ses filiales, résultant de la vente de cet avertisseur de fumée ou au titre de cette garantie limitée n'excédera pas, en aucun cas, le coût de remplacement de cet avertisseur de fumée; en aucun cas, Kidde ou la société mère ou ses filiales ne seront tenus responsables de toute perte ou dommage indirects encourus suite à la défaillance de cet avertisseur de fumée ni d'une rupture de cette garantie ou de toute autre garantie, expresse ou implicite, même si la perte ou le dommage est survenu à cause de la négligence ou faute de la compagnie.

Puisque certaines provinces interdisent de restreindre la durée d'une garantie implicite, l'exclusion ou la restriction des dommages indirects ou accessoires, les restrictions ou exclusions mentionnées ci-dessus ne s'appliquent pas nécessairement à vous. Bien que cette garantie vous donne des droits spécifiques, vous pouvez en avoir d'autres selon la province dans laquelle vous habitez.

En outre et en ce qui concerne la pile de ce produit, Kidde ne procure aucune garantie, expresse ou implicite, écrite ou verbale, incluant une garantie de qualité marchande ou de convenance relative à un usage particulier.

Cette garantie ne peut faire l'objet de modifications quelconques, sauf dans le cas d'une entente écrite signée par les deux parties impliquées aux présentes.

Garantie

Si vous avez l'impression, suite à la lecture de ce manuel, que votre avertisseur de fumée est défectueux de quelque façon que ce soit, ne manipulez pas l'appareil. Rendez-vous au magasin où vous avez acheté l'avertisseur pour le faire remplacer. Dans la majorité des cas, c'est la façon la plus rapide d'échanger votre appareil. Sinon, vous pouvez le retourner à Kidde pour le faire réparer. Communiquez avec le service à la clientèle Kidde, si vous avez des questions à formuler, au 1-800-880-6788.

Garantie limitée de dix ans (i9080CA seulement)

Kidde garantit à l'acheteur original que le présent avertisseur de fumée (à l'exception de les piles) sera exempt de tous défauts de fabrication et de matériaux ou de conception si l'avertisseur est utilisé dans des conditions normales pour une durée de dix ans à compter de la date d'achat.

Au titre de cette garantie, l'obligation de Kidde se limite à réparer ou à remplacer, sans qu'aucuns frais ne soient imputés à l'acheteur, cet avertisseur de fumée ou toute pièce s'avérant défectueuse quant aux matériaux, à la fabrication ou à la conception du produit, à condition d'envoyer l'avertisseur avec la preuve de la date d'achat, en vous acquittant des frais postaux pour l'aller et le retour, à Kidde Canada Inc., P.O. Box 40, Apsley, ON KOL 1AO. 1-800-880-6788.

La présente garantie n'est pas valable si cet avertisseur a été endommagé, modifié, altéré ou soumis à un usage abusif ou, encore, s'il fait défaut de fonctionner dû à un entretien impropre ou à une alimentation électrique inadéquate (CA ou CC) après la date d'achat.

La responsabilité de Kidde ou de la société mère ou de ses filiales, résultant de la vente de cet avertisseur de fumée ou au titre de cette garantie limitée n'excédera pas, en aucun cas, le coût de remplacement de cet avertisseur de fumée; en aucun cas, Kidde ou la société mère ou ses filiales ne seront tenus responsables de toute perte ou dommage indirects encourus suite à la défaillance de cet avertisseur de fumée ni d'une rupture de cette garantie ou de toute autre garantie, expresse ou implicite, même si la perte ou le dommage est survenu à cause de la négligence ou faute de la compagnie.

Puisque certaines provinces interdisent de restreindre la durée d'une garantie implicite, l'exclusion ou la restriction des dommages indirects ou accessoires, les restrictions ou exclusions mentionnées ci-dessus ne s'appliquent pas nécessairement à vous. Bien que cette garantie vous donne des droits spécifiques, vous pouvez en avoir d'autres selon la province dans laquelle vous habitez.

En outre et en ce qui concerne la pile de ce produit, Kidde ne procure aucune garantie, expresse ou implicite, écrite ou verbale, incluant une garantie de qualité marchande ou de convenance relative à un usage particulier.

Cette garantie ne peut faire l'objet de modifications quelconques, sauf dans le cas d'une entente écrite signée par les deux parties impliquées aux présentes.